N°410/AM

académie Strasbourg

direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Colmar, le 17 décembre 2014

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles élémentaires et préélémentaires
Pour communication aux enseignants de leur établissement (y compris ceux momentanément en congé)

Division du 1er degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Recrutement sur les postes à exigence particulière - Rentrée 2015

Les postes à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler.
Ce type de poste ne pourra donc pas être obtenu dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les appels à candidature sur les postes à profils

Ce sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée. C'est pourquoi les nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après entretien des candidats avec une commission spécifique qui établit un classement des candidats.

Les appels à candidatures sur les postes à profils seront effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature sur un poste qui n'apparaîtrait pas sur les différents appels à candidature.

Les appels à candidature sur ces postes à exigence particulière se dérouleront en trois temps :

1) en décembre sont identifiés les postes à profils vacants suite aux départs à la retraite, ou sur lesquels une personne est nommée à titre provisoire ou en affectation à l'année.
Ces postes seront proposés **exclusivement aux personnes titulaires, exerçant déjà sur un poste à profil similaire à celui déclaré vacant**.
Si deux enseignants titulaires postulent au même poste, priorité sera donnée à celui qui possède le barème le plus élevé.

Exception : **lors de cette première phase aucun poste de direction d'école relevant des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)** n'est considéré comme vacant. Les enseignants qui souhaitent postuler à un poste de direction d'école REP ou REP+ doivent **obligatoirement passer devant une commission d'entretien lors de la seconde phase de recrutement**.

2) <u>dans un second temps</u>, les postes à profils non pourvus ou nouvellement libérés sont proposés à <u>tous</u> les enseignants, y compris ceux n'ayant jamais exercé sur un poste à exigence particulière.
Lors de cette seconde phase, **les candidats dont les dossiers ont été retenus passeront devant la commission d'entretien**. Suite aux entretiens, la commission établira une liste classante qui ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.
Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles. Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

3) <u>si un poste à profil se libère après la fin de saisie des vœux du mouvement intra-départemental</u> (en mars ou plus tard), un appel à candidature sera effectué.
Les candidats dont le dossier aura été retenu passeront devant une commission d'entretien qui établira une liste classante valable pour ce poste spécialisé uniquement et pour l'année en cours seulement.

<u>Les nominations sur les postes à profils</u>

Lors de la publication des postes vacants, les candidats enverront, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, une lettre de candidature motivée à la direction académique de l'éducation nationale du Haut-Rhin.
Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.
La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.
Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en **affectation à l'année** (AFA). **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande.**

<u>Important</u>

➔ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par la commission en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**
➔ **De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles,** car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1er septembre 2015. Il ne doit donc pas faire des vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2015.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin

signé :Maryse SAVOURET

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE

I / Postes spécialisés

a. Adaptation scolaire

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex –Tél. : 03.89.21.63.20.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve qu'il en fasse la demande.

➢ Poste d'enseignant spécialisé des SEGPA des collèges REP ou REP+

➢ Enseignant des dispositifs relais, classe d'accueil temporaire, classe d'accompagnement personnalisé

Ces classes accueillent des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes (P.J.J.).

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grande difficulté est souhaitée.

Ces postes conviennent à des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

En cas de difficulté, l'administration ou l'intéressé peut être amené à interrompre l'exercice sur ce type de poste.

➢ Enseignant des unités locales d'enseignement des établissements pénitentiaires

Les candidats à un poste de direction (INSTIT.SPE.IS.-DIRECTION) devront être inscrits soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école comportant au moins 3 classes spécialisées, soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école d'éducation spéciale.

Les candidats à un poste d'adjoint (INSTIT.SPE.IS.-INST.SPECI.) seront titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F.

➢ Enseignant au centre éducatif fermé

Le poste est implanté à Mulhouse. Le centre éducatif fermé accueille des mineurs de 16 à 18 ans placés par un juge des Enfants ou un juge d'instruction, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

b. Scolarisation des élèves handicapés ou malades

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex- Tél.: 03.89.21.63.20.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve que l'enseignant en fasse la demande.

➢ Poste d'enseignant référent

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH. Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

➢ Enseignant des unités d'enseignement des services de psychiatrie infanto-juvénile

Postes implantés à : COLMAR, MULHOUSE, ROUFFACH.

c. Autres postes spécialisés

Pour les postes spécialisés suivants, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➢ Poste de secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)

Poste INSTIT.SES. implanté au collège de GUEBWILLER.
L'exercice de cette fonction suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation puisque le ou la secrétaire devra entretenir des contacts avec les établissements scolaires, les familles et des partenaires.
Le ou la secrétaire sera chargé(e) de gérer le calendrier de l'instruction des dossiers des propositions d'orientation en SEGPA et en EREA qui émanent des écoles ou des collèges et des réunions des commissions techniques et des réunions plénières.
Il ou elle aura également la charge de suivre la révision des dossiers en collaboration avec les directeurs adjoints de SEGPA et le directeur d'EREA qui veillent à la réalisation d'un bilan annuel pour chacun des élèves.

➢ Maison départementale des personnes handicapées : poste de responsable du pôle enfance, et poste d'instructeur

Postes implantés à la MDPH à Colmar.

➢ Assistant technique à l'intégration scolaire (ATIS)

Poste ATIS implanté à : IEN Circonscription COLMAR ASH (option D)
Le poste convient à un(e) enseignant(e) spécialisé(e). La mission consiste à accompagner l'inclusion scolaire dans l'ensemble du département dans le 1er et le 2e degré, mais plus majoritairement à ce dernier niveau :
- aide technique aux établissements
- aide à la réalisation des projets
- suivi des inclusions et des auxiliaires qui les accompagnent éventuellement suivi administratif partiel.

➢ Chargé de mission trouble des apprentissages

➢ Chargé de mission Suivi et Formation AVS

Il s'agit d'organiser la formation des AVS mis à disposition des élèves handicapés, de leur suivi et de l'estimation de leurs besoins.

II / Enseignement à projet spécifique

➢ Classes passerelles

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.
Projets particuliers avec les parents.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GENTILHOMME, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.
Postes implantés à Mulhouse.

➢ Dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.
En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.
Compétences
- connaître les processus d'apprentissage.

- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

➢ Enseignant en charge d'une classe accueillant des enfants de moins de trois ans

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.
Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :
- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises
- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises
- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

➢ Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur KOZLIK, IEN Mulhouse 3- Tél. 03..89.33.31.82.

➢ Coordonnateurs des élèves nouveaux arrivants en France et allophones (ENAF-NF)

Coordination du dispositif d'accueil des "nouveaux arrivants" 1er et 2e degrés Mulhouse-Colmar :
- COLMAR : poste implanté au collège Molière COLMAR – INSTIT.SES (mi-temps coordination 1er degré école Pfister COLMAR + mi-temps enseignement collège Molière COLMAR)
- MULHOUSE : poste à temps complet implanté administrativement à l'IEN de MULHOUSE 2 – INI.ET.ELE

Fonctions exercées :
1. accueil des élèves nouveaux arrivants de 6 à 16 ans et de leur famille résidant à:
   - Mulhouse : dans une commune du territoire Mulhouse Alsace Agglomération
   - Colmar : à Colmar et dans les communes limitrophes
2. participation au premier positionnement linguistique et scolaire / proposition d'affectation, en lien avec les IEN, pour le 1er degré, et les CIO et les services de l'inspection académique pour le 2e degré
3. liens avec les partenaires locaux,
4. suivi des parcours scolaires sur 3 ans

Gestion du dispositif :
1. tenue des statistiques
2. participation aux réunions de synthèse trimestrielles et aux commissions départementales de suivi

Profil souhaité :
- enseignant du premier degré, ayant une expérience pratique de la problématique des "nouveaux arrivants", et de l'enseignement du français langue étrangère,
- sens des relations humaines (enfants/adultes)
- goût pour le travail partenarial
- rigueur et sens de l'organisation
- maîtrise de l'outil informatique

➢ Classe maîtrisienne et classes CHAM (classes à horaire aménagé musique ou théâtre)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

III / Postes de direction

➢ Direction d'une école à décharge complète

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus.

➢ Direction d'une école REP ou REP +

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus.

➢ Ecole française de BALE - SUISSE

L'école étant sous un régime de gestion financière particulière, il s'agit de posséder de bonnes connaissances de gestion (présentation de comptes, bilan annuel, débit, crédit, rapport annuel).
Il est obligatoire de parler couramment l'allemand.
Ce poste demande également une bonne disponibilité ainsi qu'un travail en collaboration avec le président de l'association des parents d'élèves gestionnaire.

➢ Postes de coordinateur de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux

Directions IME, IDS, établissements pénitentiaires …
La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH inscrit sur la liste académique des directeurs des établissements spécialisés (inscription annuelle, jury académique). Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. Le coordonnateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.
Le coordonnateur pédagogique met en oeuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.
Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement.
Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :
- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

IV / Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➢ Postes de secrétaires du comité exécutif

Les missions des « secrétaires de comité exécutif »

A. Mise en œuvre de l'école du socle :
- Les dispositifs ECLAIR :

- Organisation des semaines ECLAIR
- Coordination des différentes actions

- Coordination des actions avec le collège dans le cadre de cette opération
- Participation active aux groupes en tant qu'enseignant supplémentaire lorsque cela est possible
- Coordination entre les acteurs : AE ou AP, enseignant spécialisé, enseignant supplémentaire

- Liaison inter degré ou inter cycle :

- école/collège : organisation des stages inter degré; coordination et suivi des projets; organisation des bilans.
- GS/CP : organisation des réunions de liaison GS/CP; coordination et suivi des projets; recueil des indicateurs servant aux échanges et projets.
- TPS/PS organisation des réunions de liaisons TPS/PS; suivi des cohortes d'élèves.

B. Vie des établissements :
Aide à l'élaboration des projets d'établissement : évaluation, bilan, actions
Recueil des indicateurs, mise à jour des tableaux de bord
Suivi des assistants pédagogiques : coordination des emplois du temps, recrutement

C. Vie de la circonscription :
Suivi des dispositifs au sein des écoles : aide aux directeurs pour l'organisation et le suivi des semaines spécifiques
Aide au recueil des indicateurs propres à la circonscription
Relais avec l'équipe de circonscription
Aide aux enquêtes du MEN ou du rectorat : recueil des informations, liaison entre établissements
Aide au recueil des éléments du tableau de bord de la circonscription
Aide à la constitution de dossiers-ressources pédagogiques, collecte et analyse des documents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame ZIMMER, IEN Mulhouse 2 – Tél. : 03 89 32 95 40.

➢ Assistants de prévention

Fonctions à exercer sous la responsabilité du conseiller de prévention départemental

- assister et conseiller les équipes pédagogiques, en liaison avec le conseiller de prévention départemental, sur les problèmes de sécurité
- s'assurer de la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité
- participer à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils d'école sur les points concernant l'hygiène et la sécurité

Modalités de travail

- fonction exercée à temps partiel
- intervention dans les écoles selon les implantations (moitié sud ou moitié nord du département)

Contact : M. Stéphane ILTIS, conseiller de prévention - 03.89.21.56.53.

➢ Conseillers pédagogiques (généralistes, EPS, langues vivantes, arts plastiques, musique, arts visuels, environnement)

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter Monsieur ARLEN – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie – Tél. : 03 89 21 56 15.

➢ Professeur ressource pour le numérique éducatif (PRNE)

Le Professeur Ressource en Informatique (PRI) bénéficie d'une décharge d'enseignement. Il exerce en circonscription et contribue à la mise en œuvre des projets relatifs à l'usage du numérique éducatif à l'école. Il accompagne les équipes pédagogiques pour le développement et l'utilisation du numérique éducatif par les élèves. Il participe à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs de formation au et par le numérique. Il aide à l'appropriation et à l'utilisation des applications informatiques nationales, académiques et départementales.
Placé sous l'autorité des IEN des circonscriptions dans lesquelles il exerce, son action est coordonnée au niveau départemental par l'IEN chargé des technologies de l'information et de la communication à l'école.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur CAILLEAUX, IEN WINTZENHEIM – Tél. 03.89.30.07.30.

➢ Directeurs de centres PEP

Ces postes sont implantés à La Renardière à Aubure, La Roche à Stosswhir, et à La Chaume à Orbey.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur VANOBBERGHEN, président des P.E.P. 68 – Tél. 03.89.21.20.80.

➢ Chargés de missions auprès de Madame l'inspectrice d'académie

➢ Formateur Associé en sciences et technologies : 4 quotités de 0.25

Implantation : Maison pour la science en Alsace – sites satellites : IUFM Colmar - Lycée Louis Armand à Mulhouse
La Maison pour la science au service des professeurs est une structure de développement professionnel qui s'adresse aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Elle résulte d'un partenariat étroit entre l'Université de Strasbourg, la Fondation La Main à la Pâte et le rectorat de l'académie de Strasbourg. Elle développe des parcours de formation, complémentaires aux actions de formation organisées par la Direction académique et le Rectorat, qui donnent notamment l'occasion aux professeurs de renouer des liens avec la science vivante (rencontres avec des enseignants chercheurs, visites de laboratoires, conférences…).

1. Définition du poste et des missions :

Le formateur associé exerce son activité à temps partiel sous la responsabilité conjointe du Directeur académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin et du Directeur de la Maison pour la science en Alsace. L'emploi temps plein (ETP) consacré à ce poste peut être scindé en deux temps partiels. Les missions du formateur associé relèvent essentiellement des entrées suivantes :

- Participation aux actions de développement professionnel organisées par la Maison pour la science en Alsace et la Direction académique (stages, animations pédagogiques, formation à distance…). Cette tâche comprend la préparation des formations, leur mise en œuvre (interventions), leur suivi et leur évaluation.
- Accueil de stagiaires en classe pour des actions de tutorat.
- Conception d'outils pédagogiques d'accompagnement à la formation.
- Aide à l'évaluation des besoins de formation des enseignants et à la conception des offres de développement professionnel.
- Développement d'actions de formation inter-degré (écoles-collèges).
- Participation aux réunions avec les partenaires et acteurs de la MSA (CPD, enseignants-chercheurs, ingénieur de formation).
- Mise en œuvre fonctionnelle et opérationnelle des centres satellites de la MSA (Colmar- Mulhouse).

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Formation universitaire scientifique
- Expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- Capacité d'organisation, d'analyse et de travail
- Bonne connaissance des programmes et principes de didactique des sciences (1er et 2nd degré).
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe.
- Compétences en informatique : traitement de texte, tableur, outils de formation…
- Disponibilité (notamment les mercredis) et autonomie.

Le CAFIPEMF n'est pas requis mais le candidat devra envisager, à terme, de préparer cet examen.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme BARLEON – IEN Wittenheim au 03 89 57 59 05, ou par mail à ce.0681349X @ ac-strasbourg.fr

V/ Postes en classe bilingue

➢ Poste 8h allemand

Postes implantés dans les écoles élémentaires Louis Pasteur à Colmar, et au groupe scolaire Victor Hugo à Mulhouse.

➢ Poste Langue et Culture Régionale (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français…).
Ce type de poste s'adresse :
- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques.
Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.
La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème et des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.
Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme KNUCHEL, chargé de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.